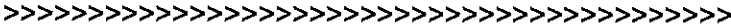




COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Excusés-Absents : 10
Délégations : 03

Le 27 février deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 février 2020, sous la présidence de M. Jean-Noël DUPRE, Maire.

Etai~~ent~~ présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoins, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. GERMANEAU Gilbert, Mme LAMANT Marie-Line, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine

Date de Convocation :
19 février 2020

Date d'affichage :
19 février 2020

Délégations : M. GERMANEAU Gilbert à Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line à M. GUINOT Jean François, Mme VICTOR Nathalie à M. BOOB Frédéric,

Secrétaire de séance : M. GAULTIER Emmanuel

<u>2020/02/27</u>
<u>N°12</u>

12- Finances. Adoption du budget primitif 2020 – Budget lotissement la Loge de la Vigne de la Ville de Confolens

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;
- Vu l'article 107 de la Loi n°02015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;
- Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;
- Vu l'avis de la commission « Finances » réunie le 17 février 2020 ;

Monsieur le Maire présente et commente les données financières du budget lotissement la Loge de la Vigne 2020 de la ville de Confolens et propose aux membres du conseil municipal d'adopter ce budget qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 223 030.33€
- Recettes : 223 030.33€

Investissement :

- Dépenses : 206 075,33 €
- Recettes : 206 075,33 €

AR PREFECTURE

016-200054047-20200227-2020_02_27_12-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le budget lotissement la loge de la Vigne pour l'exercice 2020 de la ville de Confolens arrêté comme suit :

section	dépenses	recettes
fonctionnement	223 030,33 €	223 030,33 €
investissement	206 075,33 €	206 075,33 €
total	429 105,66 €	429 105,66 €

PRECISE que le budget est voté :

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau de l'opération pour la section d'investissement
- **CHARGE** le Maire de signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 3 mars 2020



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

